

Après quoi, l'on a procédé au vote secret sur la reprise du travail.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Pour la reprise du travail, 14 ; pour la continuation de la grève, 119.

La continuation de la grève a donc été votée. Rappelons qu'elle a commencé le 28 février.

Fin de la grève de la Société Anonyme de teinture et d'appret de Fontenoy

Les neuf ouvriers tisseurs de la Société Anonyme de teinture et d'appret, rue du Fontenoy, qui s'étaient mis en grève, jeudi dernier, pour obtenir une augmentation de salaire, ont repris le travail, mercredi matin, aux anciennes conditions.

Une nouvelle grève

Vingt-trois ouvriers tisseurs de l'établissement de MM. Mullier fils et Parent, boulevard Gambetta, 209, se sont mis en grève, mercredi matin, après avoir réclamé une augmentation de salaire sur certains genres de bandes d'échellons. Les ouvriers ont déposé sur les articles, plusieurs enroulés en boules. Ils demandent, en outre, l'affichage de ces revendications.

A WATTELOS

Une grève dans une fabrique de colle

Mardi matin, à la rentrée de 6 heures, 18 ouvriers sur 25, de l'usine de M. H. Deschamps, à Saint-Marguerite, ont demandé deux centimes d'augmentation de salaire à l'heure, et une réglementation dans le nombre d'heures de travail journalier. Il leur fut répondu que leur patron était à Paris, qu'il reviendrait le soir, et qu'il fallait attendre, pour connaître sa décision.

Les ouvriers quittèrent l'usine et vinrent déclarer à M. Bichard, commissaire de police, qu'ils se mettaient en grève.

A NANCY

Crimes désordres. — Un patron attaqué et blessé.

Nancy, 26 juin. — Les ateliers d'un entrepreneur de charpente de la rue de Nancy ont été envahis par une bande de grévistes au nombre de 150 environ qui ont brisé les vitres et des pièces de menuiserie et exercé des violences à l'égard du patron et de son personnel.

Le patron qui a été blessé à la tête et aux pieds, a tiré plusieurs coups de revolver dans la direction des assaillants, mais sans en atteindre aucun.

Un sieur, Louis, a été blessé à la tête. Le chauffeur Weitz a eu le doigt traversé d'un coup de tiers-point.

La police ainsi que la gendarmerie sont survenues. Le parquet a procédé à une enquête, qui a amené l'arrestation de trois charpentiers grévistes, nommés Rogorgnon, Maumont et Gérardin, qui seront poursuivis pour violation de domicile, avec effraction, sabotage, pillage en bande, et tentative de meurtre, d'autres arrestations sont imminentes.

D'autres actes de sabotage ont été commis dans plusieurs maisons en construction de la rue Laxou.

SAVON DU CONGO Blanchour du teint. Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN MARI MEURTRIER
rue Cugnot

Un mouleur tente de tuer sa femme par la seconde fois. — Une balle de revolver qui n'atteint pas son but. — Le coupable est arrêté.

Nous avons longuement narré la tentative de meurtre qui s'est produite le jeudi soir, huit novembre 1906, dans la cour de la retorderie Watt, rue du même nom 66, au moment de la sortie des ouvriers, et dont fut victime une ouvrière soignée de cette usine, fort bien notée, Marie Dhont, 27 ans 1/2, demeurant chez sa sœur, rue de la Laiterie, 1, à Croix. Son mari, Alfred Vanpuybroeck, 26 ans, ouvrier mouleur, lui rendait par ses habitudes d'intempérance et ses brutalités, la vie intolérable. Cinq fois, elle le quitta, cinq fois, elle consentit à revenir au foyer conjugal. Mais Vanpuybroeck ne tenant point sa promesse, elle l'avait abandonné définitivement.

Un premier drama

Le huit novembre, l'ouvrier mouleur était revenu à nouveau à l'usine pour la décider à reprendre la vie commune. Elle refusa cette fois et son mari déchargea quatre fois son revolver sur elle. Marie Dhont ne fut blessée que légèrement, mais elle ne dut qu'à la fuite d'avoir la vie sauve.

« J'étais fou dit Vanpuybroeck au Tribunal, j'ai vu rouge et j'ai tiré, mais pas dans l'intention de la tuer. » Le Tribunal le condamne à trois mois de prison.

Malgré ses dires et ses promesses, Vanpuybroeck a fait une seconde fois usage de son revolver dans la soirée de mercredi, en menaçant sa femme de mort, ou plutôt son ancienne femme, au sens juridique du mot, car Marie Dhont, à la suite du drame, a obtenu le divorce le 8 mars dernier.

La malheureuse redoutait toujours la vengeance de l'ouvrier mouleur. L'écho de ses menaces lui parvint à diverses reprises. « Ça s'ira dit un jour, « l'arrai », dit-il, un jour, en présence de témoins. Ne vivant plus en paix, l'ouvrière ne sortait jamais seule.

Le quit-apens

Mardi soir, elle quitta, comme d'habitude, son travail, vers six heures, et en compagnie de sa sœur, Jeanne, femme Valenbray, et d'une amie, Victoire Meunier, elle prit la direction de la rue de la Laiterie, où elle demeure toujours.

Les trois femmes venaient de quitter la rue Watt et avaient tourné l'angle de la rue Cugnot. Elles longeaient le trottoir de gauche, quand soudain, à un trentaine de mètres, Marie Dhont aperçut Vanpuybroeck venant à leur rencontre.

On croit que ce dernier s'est placé intentionnellement sur le passage de son ancienne femme, se Changons de trottoir, « via l'grand », dit-elle précipitamment à ses compagnes. Les trois femmes gagnèrent le trottoir de droite. Vis-à-vis du théâtre des « Menus Plaisirs », ayant détourné la tête, elles virent le mouleur sortir un revolver de sa poche, et tout aussitôt une détonation se fit entendre.

Pas de victime

Les trois femmes déclarent que l'agresseur a tiré dans leur direction. Aucune d'elles n'a été atteinte. « Ça c'est pour toi », s'écria-t-il, en même temps, en parlant à Marie Dhont. « Il faut être lâche, répondit Jeanne Dhont, pour tirer ainsi sur ma sœur. »

Tandis que Vanpuybroeck s'éloignait, celle qui devait être sa victime, entra dans le magasin de M. Mathon, marchand de légumes, où elle faillit s'évanouir tant avait été vive son émotion. Elle put ensuite regagner son domicile, suivie d'une foule de curieux qu'avait rapidement assemblés la nouvelle de cette seconde tentative criminelle.

Les agents Willaumez et Jean Pottier, aussitôt informés, se sont mis à la recherche de l'agresseur, qui s'était dirigé vers la demeure de son frère, où il habite, rue Solferino, cour Sampeurs, 3. L'ayant rencontré dans cette rue, ils l'invitèrent à les accompagner vers le commissariat de la rue des Arts. Vanpuybroeck hésita un instant et suivit les agents. Ces derniers, en le fouillant, trouvèrent son revolver chargé à balles, dans une poche de son gilet. Une douzaine d'autres balles furent également trouvées sur lui.

L'arrestation

M. Deltel, à reçu, dans la soirée, la déposition des trois femmes, qui furent témoins de cette tentative de meurtre, Vanpuybroeck, a déclaré qu'il

avait déchargé son revolver en l'air ; il a mis son acte sur le compte de l'ivresse, mais il n'était pas saoul. Comme on lui en faisait la remarque, il a répondu que l'émotion l'avait dégrisé.

M. Deltel a point constaté, jusqu'ici, que le projectile ait laissé trace de son passage contre le mur de l'habitation voisine du lieu de cette scène.

Le meurtrier a été écroué.

LE CONCOURS DE CHIENS DE POLICE

C'est le dimanche 7 juillet, qu'aura lieu, au Vélodrome, le concours international de chiens de défense et de police, organisé par le Club Saint-Hubert du Nord, sous la présidence de M. le Préfet du Nord, et avec l'appui et le patronage du département et des municipalités de Roubaix, Tourcoing et Lille.

Le Comité d'honneur et de patronage est ainsi constitué : M. Vincent, préfet du Nord, président ; M. Gustave Dron, député, maire de Tourcoing ; M. Eugène Motte, conseiller général, maire de Roubaix ; M. Charles Dulesailly, maire de Lille ; M. Edouard Rousset, conseiller général, adjoint au maire de Roubaix.

1° **Epreuve de dressage.** — Le chien non tenu en laisse devra à l'indication de son maître, battre le terrain dans un court rayon, revenir au premier appel, chercher un homme désigné par les juges et qui se cachera ensuite dans un endroit déterminé par eux.

Il lui sera jeté de la viande ou des friandises auxquelles il ne devra pas toucher.

2° **Epreuve de recherche et d'obéissance.** — Le chien recherché un homme désigné par les juges et qui se cachera ensuite dans un endroit déterminé par eux. Il recherchera un objet qui lui aura été présenté et qui aura été ensuite caché dans un rayon déterminé par les juges.

Le chien après avoir flairé un veston, un mouchoir ou tout autre objet usuel du vêtement abandonné dans le rang par un individu qui ira ensuite se cacher à un endroit déterminé, devra découvrir l'individu et se tenir par ses aboiements, y conduire son maître et attaquer au commandement.

3° **Epreuve de vigilance.** — Le chien gardera un objet pendant un certain temps, sans être dérangé. L'annonceur par des groupements ou aboiements l'approche d'un étranger et attaquera l'individu qui voudrait s'emparer de l'objet confié.

4° **Epreuve de garde d'un homme couché.** — Le chien placé à côté d'un individu couché devra, en l'absence de son maître, attaquer l'homme s'il se relève et cesser son aboiement dès qu'il se recouche, afin de permettre à son maître de dormir.

5° **Epreuve de rapport.** — Au commandement le chien ira chercher à une distance d'environ cent mètres un objet perdu ou jeté par un malade.

6° **Epreuve d'appel au secours.** — Le chien placé au centre d'un groupe d'hommes, devra, à l'appel de son maître, se rendre auprès de celui qui aura été désigné comme demandeur de secours.

7° **Epreuve d'obéissance.** — Le chien portera une dépêche et reviendra à son expéditeur, même si ce dernier a changé de place.

8° **Epreuve de conduite de plusieurs hommes.** — Le chien marchera derrière les hommes commandés par son maître et attaquera sans commandement ceux qui tenteraient de s'enfuir.

9° **Epreuve de saut de clôture.** — Le chien franchira divers obstacles en hauteur et en longueur (barrières, haies, murs, palissades, etc.).

Il introduira ensuite dans une maisonnette dont la fenêtre sera à une hauteur d'environ deux mètres, couronnée d'une ouverture ovale de 30 à 40 centimètres de large, le lit ou tout autre objet fait du tapage à l'intérieur pour simuler un cambriolage.

10° **Epreuve d'attaque et de rappel.** — Le chien défendra sans commandement son maître attaqué à l'improviste par un homme armé d'un bâton et de deux épées, et sera arrêté au commandement à quelques mètres de lui. fera ferme, l'attaquera au commandement et tiendra de même.

11° **Epreuve à volonté.** — Le propriétaire pourra produire son chien dans un travail à volonté, à la condition que le chien ait exécuté d'une manière jugée satisfaisante par le jury au moins six épreuves sur les dix désignées précédemment.

Dans ces exercices facultatifs les chiens pourront être présentés en couple ou en groupe sans distinction de sexe ni de race.

L'agression sanglante du boulevard d'Armentières

M. Houeix a clos mercredi après-midi, l'instruction relative à l'agression sanglante du boulevard d'Armentières, au cours de laquelle un ouvrier imprimeur, Henri Goddefroy, 22 ans, blessé de deux coups de couteau, le 4 juin, le manoeuvre de magasin Victor Degerter, dit « Marie-Louise », 23 ans, rue de l'Alma, 5.

Henri Goddefroy, après un dernier interrogatoire, en présence de M^e Crombé, son avocat, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 4 juillet prochain.

Quant à Victor Degerter, le terror que lui inspire l'ouvrier imprimeur, est tel qu'il a déclaré le 13 juin dernier, à sa sortie de l'Hôtel-Dieu, qu'il allait s'embarquer pour l'Amérique. A-t-il mis à exécution ce projet de départ ? On ne sait.

Toujours est-il, que l'on n'a pu découvrir son adresse et il reste probable qu'il assiste à l'audience où il devait figurer au titre de plaignant.

LA CHAMBRE DE COMMERCE se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, Grande-Rue, le vendredi, 28 juin courant, à 4 heures de l'après-midi ; à l'effet de délibérer sur diverses questions.

LES REPOS HEBDOMADAIRE. — Des enquêtes sont ouvertes sur les demandes de dérogations présentées par Mme Hélène Deguent, mercière, Grande-Rue, 32, et M. Lévy-Fribourg, opticien, Grande-Rue, 18 bis.

LES FUNERAILLES de M. Auguste Lenne, chef de gare de Roubaix-Watteles, dont nous avons annoncé la mort, auront lieu vendredi à neuf heures du matin, en l'église du Très-Saint-Rédempteur.

LA REUNION TRIMESTRIELLE DES SAUVETEURS DU NORD aura lieu à l'« Hôtel du Centre » coin de la Grande-Rue et de la rue Pierre-Motte, dimanche prochain, 30 juin, à 6 h. du soir. En voici l'ordre du jour : Assemblée trimestrielle ; Règlement des cotisations ; Propositions diverses.

CHEZ LES BOUCHERS. — On nous communique l'avis suivant :

« Par décision de la Chambre syndicale des Bouchers et Charcutiers, réunie en séance extraordinaire, en raison de la hausse constante de la marchandise et pour ne pas augmenter le prix de la viande, les bouchers et charcutiers se voient dans l'obligation de supprimer les étreintes en espèce et en nature. »

« Il est supprimé également tous les timbres, bons et remises de toutes sortes. »

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Deux agents de police, de service mercredi soir, vers six heures et demie, boulevard de Reims, furent requis pour rendre chez un cabaretier voisin, M. J.-B. Debaisieux. Ce dernier qui était ivre, avait eu une discussion avec sa femme, qu'il menaçait de frapper.

Au plus fort de sa colère, il avait brisé plusieurs verres ainsi que des meubles, et menaçait de détruire tout le mobilier du débit.

C'est avec beaucoup de difficultés que les agents parvinrent à l'arrêter et à l'emmener au bureau de police du 3^e arrondissement. Chemin faisant, il ne cessa de les injurier grossièrement.

UNE SCÈNE DE VIOLENCES. — Mardi soir, vers six heures et demie, M. Charles Leplat, tisserand, âgé de 28 ans, demeurant rue de Lannoy, 271, rencontrait sa femme, Pauline Destobler, soignée, boulevard de Fourmies, dont il vit séparé depuis quelque temps. Il lui chercha querelle et alla la même jusqu'à la frapper. Mais plusieurs personnes qui se trouvaient avec Pauline Destobler, la défendirent.

La police a mis fin à cette scène en priant l'ouvrier à se rendre au bureau de M. Deltel, commissaire de police du 2^e arrondissement.

Charles Leplat, qui est, en ce moment, en instance de divorce, a été l'objet d'un procès-verbal pour violences légitimes.

DANS UN FAUX MENAGE. — La cabaretière du boulevard de Paris, Clémence Vanquo, qui avait été l'objet de violences de la part de son ami, mardi soir, a remis mercredi matin, à M. Deltel, commissaire de police, un certificat médical de M. le

docteur Harlet, constatant les blessures qu'elle avait reçues.

L'inculpé, Sylvain Schattens, âgé de 28 ans, sans profession, et qui habite chez son amie, a été interrogé par M. Deltel. Il reconnait avoir frappé la cabaretière, mais il déclare que c'est dans un moment de mauvaise humeur qu'il l'a fait.

M. le commissaire, bien que Clémence Vanquo ait retiré sa plainte, a maintenu en état d'arrestation, Charles Schattens, qui a été transféré mercredi après-midi, à Lille, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

BAINS DE MER ET VILLECIATURE. — Expédition de billets en location, pour toutes destinations, Maison SCREPEL, 438 bis, Grande-Rue, Roubaix.

LE DOIGT DANS UN MÉTIER. — A la filature de MM. Alfred Nette et Jules Porisse, rue des Longues-Haies, l'une des ouvrières scribes, Mlle Marie Vannieuwenhuyse, âgée de 19 ans, demeurant rue Cugnot, 2, a eu l'auriculaire rissé par les peignes de son métier.

M. le docteur Vanler a constaté une plaie, avec perte de l'articulation. Il lui a prescrit trois semaines de repos.

NOUS APPRENNONS que notre concitoyen, M. Orange, boulanger, rue de Mons, 4, vient d'obtenir une médaille d'or à l'Exposition qui a eu lieu à Paris le 20 juin dernier.

LA FRAUDE. — Mercredi à 2 h. 14 du soir, aux Hauts-Camps, les préposés des douanes Kiéni et Duro, ont arrêté une petite fille âgée de 10 ans, Eugénie Plateau, communiée avec ses parents à Lys-lez-Lannoy, rue du Petit-Courtil, 3. Elle était nantie de 2 kl. 500 de café vert, de provenance étrangère.

Procès-verbal a été rédigé au bureau des douanes de Roubaix-Watteles, à la charge des parents, et la fille, laissée en liberté en raison de son jeune âge.

LA LIQUE DES BEUVEURS DE VIN. — Il est de bon ton, et c'est faire acte de patriotisme aujourd'hui de demander ostensiblement du vin dans les cafés aux lieux et placés d'autres consommations. Une ligue des consommateurs du vin s'est d'ailleurs formée dans ce but. Cette ligue favorise la bière, le café, les liqueurs françaises et surtout les consommations dont le vin est la base comme le « Dubonnet ».

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. J. Escouffé et Dubois, un ouvrier, M. J. Baillon, 31 ans, rue de la Balaise, 8, a été blessé à la main gauche par la courroie d'un tour. Quinze jours de repos. Docteur Vanlier. — Un teinturier de M. Edouard Motte et Cie, filature, M. Henri Bonte, 30 ans, rue de la Croix, a été blessé à la jambe gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Rouland. — A la filature de MM. Lemaire et Dillies, un apprenti radicauteur, Henri Baboche, 14 ans, boulevard de Moleslin, à Marquai-Beroul, a été blessé à l'index gauche par l'un des marteaux de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Duray. — Un homme de peine de l'établissement de M. Auguste Lepoutre et Cie, M. Charles Dupont, 40 ans, rue du Vivier, s'est fait des contusions à l'épaule et à la cheville droites en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Delaître. — A la filature de MM. Gavrois-Mathias et fils, une soignée, Mlle Alice Langlet, 16 ans, rue Jacquart, 70, a eu la main droite comprimée entre deux buffes de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Lestrat. — Un tisserand de M. Louis Glorieux et fils, Abricourt, M. Georges Duhoit, 19 ans, rue Lacroix, cour Desvraes, a été blessé à l'index gauche en nettoyant son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Un teinturier de M. Motte-Boutin fils et Mengers, M. Alphonse Descaud, 22 ans, rue de l'Eglise, à Toufflers, a eu la main gauche comprimée par les cylindres de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Parmentier. — Une schissée de M. Louis Glorieux et fils, Abricourt, Mlle Andrieu Vandecastee, 18 ans, rue de Tourcoing, 127, à Wasquehal, s'est fait contusions au médus droit en heurtant de la main son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Une bécotière de l'établissement de M. Wilbaux-Florin, Mlle Eugénie Desest, 15 ans, rue Voltaire, cour Delphin Delcourt, 7, a été blessée au médus droit en enlevant du drap de son métier en marchant. Quinze jours de repos. Docteur Vanlier.

GRAND STOCK MICHELIN. Carage Dufieux, Lille. — Nouveau tarif en balles. 29910

MAUVAISES DIGESTIONS, congestions après les repas, constipations opiniâtres, tout cela disparaît bien vite par l'usage régulier du **PAIN NORMAL FRANÇAIS.** (Voir aux annonces.) 29406

PROVIL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la Société anonyme de produits chimiques de Croix, M. Henri Stiebel, 45 ans, rue Neuve, s'est fait un effort en chargeant un wagon, à la vue du sang, les individus s'étaient empressés de prendre la fuite dans la direction d'Hellemmes. On croit d'ailleurs qu'ils habitent cette localité.

Déjà, M. Parent avait été l'objet des menaces de la part de ces individus, il y a une huitaine de jours à la suite d'une discussion.

Les deux blessés ont reçu les soins de M. le docteur Delebarre. Les blessures sont sans gravité.

LE MYSTÈRE DU TOUQUET (Watteles)

LA TÊTE COUPÉE

Une visite au Directeur d'école. — Les affirmations de l'écolier. — L'opinion du parquet

Il restait à savoir ce que pensait de l'affaire l'instituteur de l'enfant, Achille Bouckaert, M. Sion, directeur de l'école municipale des garçons du Touquet.

M. Sion a interrogé à plusieurs reprises l'enfant depuis dimanche, et celui-ci ne s'est pas

nous avons simulé à l'aide d'un journal contenant une touffe d'herbe.

Nous sommes là sur la route du Mont-à-Leux, à quelques cents mètres seulement du bureau des douanes, à trente mètres de l'estaminet Célestin Dendauw, que l'on voit sur la gauche de notre photographie.



L'ÉCOLIER ACHILLE BOUCKAERT

CHEZ LES EPOUX BOUCKAERT

En présence de son père et de sa mère et, avec leur assentiment, en présence aussi de deux voisins, honorables ouvriers habitant le quartier depuis de longues années, nous avons eu une fois de plus interrogé l'enfant, tous les moyens proposés à obtenir la vérité ont été employés.

« Tu vas aller en prison, si tu n'as pas dit la vérité ; personne ne te croit. Si tu avoues que tu as menti, les gendarmes ne viendront pas te chercher ; sinon, tu vas aller coucher au violon »

« J'ai dit la pure vérité, je ne peux pas me dédire. »

Mais c'était peut-être, une tête de chien ou de mouton : tu as eu peur, et tu as pu te tromper.

« Les chiens n'ont pas des trous aux oreilles pour y mettre des cloches. »

« Tiens, voilà dix sous, tu auras encore de l'argent si tu avoues avoir menti, et tu n'iras pas en prison. »

Et l'enfant prend la pièce, remercie et la porte à sa mère en répétant : « J'ai dit la vérité, Monsieur ! » à ce moment, les yeux très grands et très francs du petit garçon expriment un reproche muet. Pourquoi ne croit-on pas ce qu'il dit ?

Cette attitude ne manque pas d'impressionner les personnes présentes et à leur tour elles se demandent pourquoi il n'y a pas d'enquête.

On conçoit en effet malaisément l'indifférence de la justice, et il semble que plus est profond le mystère qui entoure l'événement, plus il y a d'intérêt à faire la lumière.

Nous avons exposé les faits avec l'impartialité que nous apportons dans toutes nos relations. Nous n'avons aucune raison de déclarer, qu'il y a eu crime, ou qu'il n'y a là dedans qu'une hallucination d'enfant ; il est toutefois certain que l'événement est troublant, et vaut une descente de justice.

AU PARQUET, ON RESTE INCREDULE

M. Houeix, substitut du procureur de la République a été questionné mardi après-midi, au Palais de Justice, sur l'événement du Touquet.

débit. Il se borne à confirmer, très calme, mais avec une assurance imperturbable, son premier récit. Très concis, intelligent, il a été, comme on le conçoit aisément, interrogé par cinquante per-

sonnes du quartier, et jamais il ne se trouble, jamais il ne varie.

Si on essaie de lui démontrer que son récit paraît tenir du roman, il répond : « Je dis ce que j'ai vu et, je le répéterai aux gendarmes et aux juges. C'était la tête d'une petite fille, la tête du bus était comme tirée, les yeux ouverts à demi, les cheveux étaient très blonds, les oreilles étaient percées, mais il n'y avait pas de « cloches » ; la figure était pleine de sang, et de sang tout frais ».

M. Sion donne, lui aussi, de bons renseignements sur l'enfant, qui est remarquablement intelligent, et dont la conduite est irréprochable.



LE FOSSÉ OU FUT TROUVÉE LA TÊTE COUPÉE

Le premier mot, le magistrat eut un sourire d'incrédulité : « Aucun juge d'instruction n'est au parquet en ce moment, dit-il, mais je puis vous dire que M. le Procureur n'a encore commis aucune erreur pour mettre l'affaire à l'enquête. Nous sommes très sceptiques, à cause du défaut d'éléments ».

DANS LE QUARTIER DU TOUQUET

Dans le quartier, les gens d'opinion raisonnable attendent. Les « on dit » anonymes commencent ; on parle de papiers ayant enveloppé du foie, de têtes de moutons ; mais rien de tout cela n'est formel.

L'HOMME ROUX

On s'étonne de ce que le ravisseur de la tête ait pu franchir la frontière de la douane française sans être vu. Mais le pont Cocheteux, avec la voie ferrée qui forme talus élevé est éminemment favorable à la fuite, et le fossé qui est à la base du talus, vers Watteles n'est-il pas bordé d'un chemin sans cesse fréquenté par les professionnels de la frontière ?

LE FOSSÉ OU FUT TROUVÉE LA TÊTE COUPÉE

Au premier mot, le magistrat eut un sourire d'incrédulité : « Aucun juge d'instruction n'est au parquet en ce moment, dit-il, mais je puis vous dire que M. le Procureur n'a encore commis aucune erreur pour mettre l'affaire à l'enquête. Nous sommes très sceptiques, à cause du défaut d'éléments ».

DANS LE QUARTIER DU TOUQUET

Dans le quartier, les gens d'opinion raisonnable attendent. Les « on dit » anonymes commencent ; on parle de papiers ayant enveloppé du foie, de têtes de moutons ; mais rien de tout cela n'est formel.

L'HOMME ROUX

On s'étonne de ce que le ravisseur de la tête ait pu franchir la frontière de la douane française sans être vu. Mais le pont Cocheteux, avec la voie ferrée qui forme talus élevé est éminemment favorable à la fuite, et le fossé qui est à la base du talus, vers Watteles n'est-il pas bordé d'un chemin sans cesse fréquenté par les professionnels de la frontière ?

LE FOSSÉ OU FUT TROUVÉE LA TÊTE COUPÉE

Au premier mot, le magistrat eut un sourire d'incrédulité : « Aucun juge d'instruction n'est au parquet en ce moment, dit-il, mais je puis vous dire que M. le Procureur n'a encore commis aucune erreur pour mettre l'affaire à l'enquête. Nous sommes très sceptiques, à cause du défaut d'éléments ».

DANS LE QUARTIER DU TOUQUET

Dans le quartier, les gens d'opinion raisonnable attendent. Les « on dit » anonymes commencent ; on parle de papiers ayant enveloppé du foie, de têtes de moutons ; mais rien de tout cela n'est formel.

L'HOMME ROUX

On s'étonne de ce que le ravisseur de la tête ait pu franchir la frontière de la douane française sans être vu. Mais le pont Cocheteux, avec la voie ferrée qui forme talus élevé est éminemment favorable à la fuite, et le fossé qui est à la base du talus, vers Watteles n'est-il pas bordé d'un chemin sans cesse fréquenté par les professionnels de la frontière ?

LE FOSSÉ OU FUT TROUVÉE LA TÊTE COUPÉE

Au premier mot, le magistrat eut un sourire d'incrédulité : « Aucun juge d'instruction n'est au parquet en ce moment, dit-il, mais je puis vous dire que M. le Procureur n'a encore commis aucune erreur pour mettre l'affaire à l'enquête. Nous sommes très sceptiques, à cause du défaut d'éléments ».

DANS LE QUARTIER DU TOUQUET

Dans le quartier, les gens d'opinion raisonnable attendent. Les « on dit » anonymes commencent ; on parle de papiers ayant enveloppé du foie, de têtes de moutons ; mais rien de tout cela n'est formel.

L'HOMME ROUX

On s'étonne de ce que le ravisseur de la tête ait pu franchir la frontière de la douane française sans être vu. Mais le pont Cocheteux, avec la voie ferrée qui forme talus élevé est éminemment favorable à la fuite, et le fossé qui est à la base du talus, vers Watteles n'est-il pas bordé d'un chemin sans cesse fréquenté par les professionnels de la frontière ?

WASQUEHAL

VOL DE LAPPINS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, cinq malintentionnés se sont introduits dans la cour de M. Constant Leclercq, journalier, rue de Métrieux, 126, après avoir scellé au mur de deux mètres qui le sépare de la cour voisine. Ils ont trouvé dans un cliquet et sont repartis sur la même chemin sans être inquiétés. Plainte a été portée à la gendarmerie de Wasquehal.

PORT-EN-BAESSE VOLE. — Mardi après-midi, M. Bourgeois, coutelier, rue de Métrieux, 122, avait déposé sur le table de sa cuisine son porte-monnaie contenant 14 fr. 65. Elle sortit de la salle l'espace de quelques minutes ; quand elle fut de retour, le porte-monnaie avait disparu. Mme Bourgeois s'accusa pensivement, elle fait constater que peu de temps avant le vol une personne se trouvait dans la maison, à qui elle avait accordé les frais de réparation d'une coupe. Mme Bourgeois a porté plainte à la gendarmerie.

LANNOY ASCQ

AGRESSION CONTRE UN PIQUEUR AGRICOLE

Une rixe au contenté. — Deux blessés

La police locale vient de recevoir la plainte de M. Henri Parent, piqueur agricole, route Nationale, qui aurait été frappé d'un coup de couteau au cours d'une rixe.

Dans la soirée de lundi, vers neuf heures et demie, M. Henri Parent, se trouvait assis dans le cabaret de la « Brigue d'or », tenu par M. Charles Delannoy, route Nationale de Lille à Tournai, à Ascq. Soudain, quatre individus firent irruption dans la salle du débit. Sans provocation aucune, les nouveaux venus se dirigèrent sur M. Parent en adressant des injures. Voyant la tournure des choses, le cabaretier, s'empressa de faire évacuer son estaminet. Une fois dehors, une rixe se produisit entre les quatre inconnus et M. Henri Parent. Aux cris poussés par le piqueur agricole, un voisin, M. François Moulard, était accouru à son secours. Alors les agresseurs, à la vue de ce renfort inattendu, tirèrent leurs couteaux. M. Henri Parent reçut une estafilade à la joue droite. Son camarade, M. Moulard fut également frappé de deux coups au bras gauche. A la vue du sang, les individus s'étaient empressés de prendre la fuite dans la direction d'Hellemmes. On croit d'ailleurs qu'ils habitent cette localité.

Déjà, M. Parent avait été l'objet des menaces de la part de ces individus, il y a une huitaine de jours à la suite d'une discussion.

Les deux blessés ont reçu les soins de M. le docteur Delebarre. Les blessures sont sans gravité.

CYSOING

FIANÇAILLES. — On annonce le prochain mariage de M. Paul Clarisse, fils de M. Charles Leclercq, négociant à Fourmies, avec Mlle Marie Oudart, fille de M. Alphonse Oudart-Masqueler, industriel, président de la Fédération des armées de terre et de mer, et vice-président de la Commission de l'Hospice de Cysyong.

WISSANT, Grand Hôtel de la Digue. Situation splendide sur la mer. Correspondance automobile à Wismereux à tous les express de Paris et à Calais à tous les express de Lille. 28216

TOURCOING

LE PALAIS DU COMMERCE

A quand l'achèvement ? — La poésie s'en mêle, Chantons en attendant.

Le public commence à trouver que quelques-uns des grands travaux entrepris par la municipalité, à l'occasion de l'Exposition des Industries Textiles, traînent en longueur. Le Palais du Commerce, pour se borner à celui-là, n'avance guère. On s'en étonne d'autant plus que l'ouverture en est davantage attendue par les industriels et commerçants de notre ville qui n'ont point de local spécial où traiter leurs affaires. La Bourse de Tourcoing est hospitalisée au rez-de-chaussée de la Mairie. On voudrait mieux et le plus tôt possible.

Or, quand est-ce, l'an dernier, le Congrès du Commerce et de l'Industrie, entre les murs absolument nus on dressa les tables du banquet, comme pour une sorte d'inauguration et on laissa espérer que bientôt tout serait terminé. On posait comme ultime délai la nouvelle année.

Il n'était pas aventureux de prévoir que du train d'antenne les choses, il n'en serait rien de la promesse et la Chambre de Commerce qui attend aussi de se loger place Charles-Roussel, dut se résoudre à passer l'hiver rue Carnot.

Cependant, on achevait de tailler les pierres de façade, on terminait le beffroi et ses clochetons et, au début de l'année, des gens qui se disaient bien renseignés déclaraient : l'achèvement de l'édifice est tout proche.

En réalité le gros œuvre est seul terminé. L'intérieur du bâtiment est loin d'être achevé où travaillent, d'ailleurs, un nombre d'ouvriers restreint. Les parquets sont finis, les murs et les piliers ont un revêtement de plâtre et des moulures courent autour du plafond des principales salles, qui ont grand air. Mais on vient seulement de placer les bordures de marbre qui constituent les plinthes. Et certaines salles sont encore, comme on dit, à l'état rudimentaire.

C'est pourquoi le public trouve que cela dure. Il estime son attente fort longue, en songeant au laps de temps écoulé depuis l'installation de la nouvelle poste qui fait suite aux bâtiments de la Bourse de Commerce. Et quelqu'un traduisant en vers les impatiences générales, nous a envoyé ces jours-ci, quelques couplets au Palais du Commerce : « Hélas ! hélas ! hélas ! hélas ! hélas ! Hélas à tous vents, se disperseront. Quand nous entrerons dans ce sanctuaire, Gendre et belle-mère s'embrasseront. Quand on ouvrira ce noble édifice, Et braves courtiers et pais paquets bleus Servent, tous en fêre ; On les entendra crier à sa tête : Le commerce, hélas, est bien malheureux ! Quand on ouvrira ce noble édifice On verra et moi, messieurs, nous serons très vieux. Viendra-t-il le jour, Bourse du Commerce, Où l'on pourra voir sur son bon parvis Les portes ouvertes ! Nos cours en seront remplis d'émoi, certes, Et les beaux chapeaux de nos dames, Inaugureront le Palais du Commerce Y' a rudiment longtemps qu'on nous l'a promis. C'est signé Pierre de Moultraux, un pseudonyme évidemment. Et puis, ça se chante, savaient-ils. Ça peut se chanter, du moins et sur un air connu :

Lorsque reviendra le temps des cerises, Essayez un peu !

Les jardins ouvriers de Mgr Delamare

Si Mgr Delamare vient à Tourcoing pour le Congrès, ce n'est pas seulement parce qu'un archevêque aussi préoccupé qu'il l'est par les œuvres sociales, ne peut pas refuser l'appui de sa haute influence à ceux qui travaillent de leur mieux pour le peuple, c'est aussi parce qu'il s'est occupé dès la première heure, du coin de terre et du foyer qu'il faut donner à l'ouvrier de France.

Dans un article, intitulé : « Une visite aux jardins ouvriers de Berg-Paris », M. l'abbé Lemaire fait le tableau charmant de ces premiers essais déjà très florissants et dignes d'être proposés en modèle à tous. C'était la Conférence de Saint-